

par la commune pour confectionner les repas sur place avec des produits locaux le plus souvent possible, sous l'égide du Pays et de l'ADEART. De plus, les tarifs pratiqués à Lombers, sont nettement au-dessous de ceux des communes alentour qui n'ont pas leur propre personnel et dont les repas sont livrés tout prêts.

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs suivants :

- Repas pris régulièrement : **3,10** euros
- Repas dits « occasionnels » : **4,55** euros
- Repas adultes : **8,00** euros.

Ces tarifs sont adoptés par l'ensemble des conseillers qui précisent qu'aucun enfant ne pourra être inscrit à la cantine si les impayés de l'année précédente n'ont pas été, au préalable, acquittés par les parents.

Personnel affecté au groupe scolaire :

- Renouvellement des contractuels : Monsieur FABRIES rappelle aux conseillers présents que 2 des agents contractuels le sont depuis six années consécutives. Il n'est plus possible de refaire un contrat. Il propose donc de les titulariser sur leur poste. Les conseillers présents acceptent cette proposition à l'unanimité.

- Renouvellement des contrats CAE-CUI : Les deux contrats aidés actuellement en cours au groupe scolaire arrivent à échéance les 24 et 25 août prochains. Monsieur FABRIES indique la possibilité de les renouveler pour un an avec inscription à un stage de premier secours pour une et engagement à l'inscription à une formation pour la seconde. Les membres présents acceptent ces renouvellements.

- Remplacement d'un agent en congé parental : Lucie VERNHES souhaite prendre un congé parental à la suite de la naissance de son deuxième enfant à compter du 24 juin 2016. Monsieur FABRIES signale qu'une annonce a été passée afin d'assurer son remplacement à la rentrée 2016. Les candidates retenues pour un entretien seront reçues le 20 juin prochain.

Modification des statuts du S.D.E.T. :

Monsieur Jérôme FABRIES donne lecture de la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental de l'Énergie du Tarn (S.D.E.T.) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier les statuts dont le projet figure en annexe.

Après en avoir délibéré, conformément aux dispositions d l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la modification envisagée.

Extinction de l'éclairage public :

Une réunion publique a eu lieu le 30 mai afin de présenter cette opération à la population. Les économies d'ordre énergétique et financières sont mises en avant pour expliquer cette action qui sera expérimentée au centre-bourg et qui pourra ensuite être étendue aux divers hameaux.

Cette opération nécessite la mise en place de 4 horloges par un électricien à la charge de la Commune. La peinture réfléchissante et les panneaux d'information et de communication seront financés à 80 % par le pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Proposition est faite d'appliquer l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures sur les quatre postes du village. Le Conseil municipal accepte ces propositions et charge M. le Maire de transmettre cette décision au Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Fixation de la redevance pour occupation du domaine Public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être

révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;
 Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le montant notifié par ERDF pour 2016, basé sur le chiffre de la population totale au 31/12/2015 est de 197 euros, soit une revalorisation de 0,28 % par rapport à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Droit de Préemption Urbain :

Le dossier de vente d'un bien situé au village de Lombers, 3 Impasse de la Fontaine, section D n°547 d'une superficie de 235 m² par M. THEED Gary est examiné et après discussion, les membres présents renoncent au droit de préemption urbain au profit de la commune.

Location de la Licence IV :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Licence IV dont la Commune est propriétaire n'est plus exploitée depuis le 31 décembre 2015.

Monsieur Christophe LANET, domicilié à Lombers, titulaire d'un permis d'exploitation de débit de boissons délivré le 11 mai 2016 a fait parvenir en mairie le 6 juin dernier, une demande visant à exploiter cette licence au village de Lombers.

Après discussion et à l'unanimité, les membres présents acceptent la location de la Licence IV pour un an à compter du 01 juillet 2016 moyennant un loyer de 400 euros annuel payable d'avance.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'EAL :

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de l'Entente Associative Lombersoise visant à obtenir une subvention exceptionnelle pour l'achat de tables qui serviront à toutes les associations.

Les membres présents à l'unanimité acceptent l'octroi de 1000 euros à cet effet.

Cette somme fera l'objet d'une décision modificative budgétaire.

Décision modificative n°1 : Augmentation de crédits fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6574	Subventions de fonctionnement aux association...	1 000,00€
67	678	Autres charges exceptionnelles	184,00€
		TOTAL	1 184,00€

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou ...	1 184,00€
		TOTAL	1 184,00€

Décision modificative n°2 : Augmentation de crédits investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	303	Frais d'études	5 000,00€
			Total	5 000,00€

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	303	Installations, matériel et outillage technique...	-5 000,00€
			Total	-5 000,00€

Compte-rendu de la Commission Travaux :

Mikaël ROUQUETTE fait le compte-rendu de la Commission travaux. Il fait le point sur les travaux d'épaveuse et les prévisions de passage du lamier.

Il indique que le cumul des travaux a dû être changé.

En ce qui concerne l'aménagement de la Place publique et des « voies douces » vers la salle des fêtes, Jean-Louis LLOP se retire en raison de son lien de parenté avec une entreprise ayant fourni un devis. Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission adopte les devis estimatifs des travaux pour un montant de 5028,50 euros hors taxes.

Il rappelle les essais de circulation réalisés sur la place en début d'année et indique les propositions de la commission, à savoir qu'aucun sens de circulation ne sera imposé aux usagers. L'accès à la place dans sa partie Sud, côté boulangerie sera fermé au niveau de Mme ZIVOT ainsi que de part et d'autre de la route départementale.

Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou : Monsieur ROUQUETTE rend compte de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou. Il explique que le Schéma intercommunal de coopération intercommunale du Tarn adopté par arrêté préfectoral du 29 mars 2016 prévoyant une nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notré), ce syndicat n'a plus sa légalité. Aussi, par délibération du 13 juin 2016, le Président propose sa dissolution au 31 décembre 2016 avec répartition de l'actif et du passif basée sur la clé de répartition pour les cotisations communales. Il demande aux Communes membres de se prononcer sur la dissolution et la répartition. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal de Lombers approuve cette dissolution.

Projet de division des Patus de Puech-Jouy :

Monsieur le Maire informe les membres présents d'une réunion qui s'est tenue à la mairie-annexe de Saint-Pierre de Conils entre les représentants de la Municipalité (Mme BASCOUL, M. ROUQUETTE et lui-même) et les personnes intéressées par la division des Patus de Puech-Jouy accompagnées de leur géomètre.

Un projet de plan de division a été présenté. Certains ayants-droit semblent ne pas être intéressés par l'acquisition de la partie de terrain contigüe au bien qui leur appartient.

Après discussion et à l'unanimité des conseillers présents, il est décidé que la rétrocession à la commune ne sera possible que si la totalité de la parcelle est ensuite redistribuée aux ayants-droit.

Service jeunesse :

Mme BASCOUL informe le conseil que la réunion de la Commission Vie Sociale aura lieu le samedi 25 juin à 9 h 30, au cours de laquelle l'avenir du service jeunesse sera évoqué. Elle invite les conseillers présents à la présentation du travail des jeunes à la salle des fêtes, dans le cadre de l'Appel à projets, pour lequel ils ont obtenu un prix de 1500 euros de la MSA.

Recettes de l'action « Lavage de voitures » :

Madame BASCOUL informe le Conseil de la participation des jeunes lombersois, accompagnés de leur animatrice, à l'action « lavage de voitures » le samedi 11 juin. La recette de cette activité a produit la somme de 173,00 euros.

Cette somme sera versée à la caisse du receveur municipal par le biais de la régie « Festivités ». Avis favorable est donné à l'unanimité.

Sujets divers :

- *Tarif et durée des concessions au columbarium* : Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 8 mars 2011 fixant le tarif pour l'achat d'une case au columbarium du cimetière de Lomers à 1000 euros et celle en date du 24 mars dernier réduisant la durée des concessions aux cimetières à 50 ans.

La durée des concessions au columbarium n'avait pas été fixée.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents décident d'uniformiser à 50 ans la durée, quel que soit le type de concession accordé.

- *contrôle des équipements sportifs* : Monsieur le Maire présente au conseil un devis de APAVE pour le contrôle des cages de foot au stade et à l'école pour un montant de 360 euros TTC. Ce devis est accepté à l'unanimité.

- *Communauté de Communes* : M. FABRIES fait le compte-rendu des actions conduites par la CCCT. La modification du PLU de Lomers pour la zone d'activité de la Plaine a été validée. Il informe le Conseil d'une réunion publique sur le PLUI en phase de diagnostic à la salle des fêtes de Lomers le 23 juin et signale que pendant toute la phase de concertation un registre est en mairie afin de recueillir les souhaits du public en matière d'urbanisme.

En matière de Tourisme, le lancement de la saison aura lieu le 30 juin.

Le magazine « Points Communs » sous sa nouvelle présentation sera distribué prochainement à tous les foyers.

- *Compte-rendu de la réunion à Trifyl* : M. CASSAR, référent à cet organisme, rend compte au conseil des informations qui ont été données lors de la réunion et en particulier de la mise en place du nouveau tri en 2020 avec la création d'un digesteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.